



## **Alimentation en eau potable, une compétence communautaire complexe**

**Ainsi que le prévoyait la loi NOTRe, l'alimentation en eau potable relève, depuis le 1er janvier, de l'agglomération Territoires Vendômois.**

Mais, si sur le papier, tout est simple, il n'en est pas de même sur le terrain compte-tenu de la diversité des organisations locales précédentes. Certaines communes étaient rassemblées en syndicats regroupant jusqu'à cinq ou six secteurs et fonctionnaient en régie, c'est-à-dire en interne, alors que d'autres avaient mis en place un affermage confiant à un prestataire la gestion du réseau.

De cette diversité des organisations provient également une grande variété de l'état des réseaux et des finances. Certains secteurs ont connu des rénovations régulières des canalisations afin d'éviter, notamment, les déperditions d'eau au fil de la distribution, d'autres n'ont pas réalisé d'investissements structurels depuis longtemps. Idem pour les finances puisque quelques syndicats connaissent un important endettement...

De fortes résistances se font sentir sur le territoire pour conserver une indépendance désormais permise par l'évolution du cadre légal.

En effet, la prise de cette compétence pouvait être repoussée à 2026 et c'est le choix qu'ont fait les communautés voisines des Collines du Perche et du Loir & Haut Vendômois. La gestion de l'eau, pré ou post consommation, va se révéler un enjeu stratégique dans les années à venir compte-tenu de la raréfaction de la ressource eau et c'est donc dans cet esprit que chacun envisage les lendemains de l'organisation. Il faudra attendre les prochaines échéances municipales pour connaître le positionnement des nouveaux édiles communaux et intercommunaux sur le sujet.